



AVIS D'ARPENTAGE

Formulaire 14

Énoncé sur la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Les renseignements fournis dans le présent formulaire sont recueillis par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada en vertu du Règlement sur l'exploitation minière dans les Territoires du Nord Ouest et au Nunavut, dans le but de déposer un avis d'arpentage. Ces renseignements pourront être examinés par le public, comme le prévoit le Règlement, et ils seront traités conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (<http://lois.justice.gc.ca/fr/P-21/index.html>). L'accès non autorisé aux renseignements personnels est interdit et les individus ont le droit d'accéder aux renseignements personnels les concernant et qui sont sous le contrôle d'une institution fédérale. Les instructions indiquant comment accéder aux renseignements personnels vous concernant se trouvent dans Info Source, dont vous pouvez trouver copie dans les grandes bibliothèques publiques ou universitaires, ou en ligne à <http://infosource.gc.ca/index-fra.asp>.

Note : Un claim par formulaire sauf si arpentage du périmètre de plusieurs claims.

► **En double exemplaire.**

Claim(s) minier(s)	N°(s) de plaque d'identification
District minier <input type="radio"/> TNO <input type="radio"/> Nunavut	
N°(s) de feuille de claim (SNRC)	Le(s) détenteur(s) de claim(s) adjacent(s) a(ont) été avisé(s) <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non applicable

Veillez prendre note qu'un arpentage du(des) claim(s) minier(s) mentionné(s) ci-haut a été effectué selon les instructions de l'Arpenteur général et que, trente jours après la mise à la poste de cet avis, cet arpentage pourra être approuvé et enregistré, à moins qu'il n'ait été contesté entre-temps, conformément à l'article 56 du Règlement sur l'exploitation minière dans les Territoires du Nord Ouest et au Nunavut.

Signature du détenteur du(des) claim(s) ou de l'agent autorisé

Date

(AAAAMMJJ)